

Pour diffusion                    numéro 08-190  
Le 4 août 2008

**Le progrès de la TransCanada PipeLines est de bon augure pour le Yukon**

WHITEHORSE – La proposition de la TransCanada PipeLines sur la construction d'un gazoduc de gaz naturel en Alaska va de l'avant, ce qui augure bien pour le Yukon. Le 1<sup>er</sup> août, les législateurs de l'Alaska ont en effet voté à 14 contre 5 en faveur de l'octroi d'un permis à la TransCanada PipeLines, en vertu de l'*Alaska Gasline Inducement Act (AGIA)*.

« Le gazoduc de la route de l'Alaska demeure une très importante priorité du gouvernement du Yukon », a affirmé le premier ministre Dennis Fentie. « Je félicite la gouverneure Palin d'avoir franchi cette étape marquante vers la réalisation de cette infrastructure énergétique majeure. »

Brad Cathers, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a dit pour sa part :  
« L'avancement du projet de la TransCanada PipeLines est encourageant. Le gouvernement s'efforce de préparer le Yukon à saisir l'occasion et à relever les défis que représente le gazoduc de la route de l'Alaska. »

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources poursuit son travail avec la Colombie-Britannique et l'Alberta dans le cadre du plan d'action stratégique relatif au gazoduc de l'Alaska. Ce travail de collaboration porte essentiellement sur les grandes questions réglementaires et opérationnelles et sur les Premières nations; l'objectif consiste à faire en sorte que tout soit en place du côté canadien en prévision de la construction du gazoduc.

Le Ministère travaille aussi en étroite collaboration avec l'Aboriginal Pipeline Coalition, à qui il fournit une aide financière; la Coalition est composée des Premières nations qui habitent dans les territoires traversés par le tracé proposé pour le gazoduc au Yukon.

La TransCanada PipeLines procédera maintenant à des travaux d'ingénierie et des travaux sur le terrain afin d'évaluer avec plus de précision le coût du gazoduc, et cherchera à obtenir des engagements d'approvisionnement en gaz de la part des producteurs du Versant nord. Ce processus devrait durer de 18 à 20 mois. La société décidera par la suite si elle dépose ou non une demande d'autorisation de la construction du gazoduc auprès des autorités canadiennes et américaines.

-30-

Renseignements :

|  |  |
|--|--|
| Roxanne Vallevand  | Mark Roberts   |
| Communications, Conseil des ministres  | Directeur des Communications                                       |
| 867-633-7949   | Énergie, Mines et Ressources                                       |
| <a href="mailto:roxanne.vallevand@gov.yk.ca">roxanne.vallevand@gov.yk.ca</a> | 867-667-5307   |
|  | <a href="mailto:mark.roberts@gov.yk.ca">mark.roberts@gov.yk.ca</a> |

